

on les reconduisit à leurs cellules. Au moment où le surveillant Göttmann venait de refermer la grille de la section, il aperçut un garde de Paris qui, plus avisé que les autres, s'était caché et n'avait point suivi ses camarades; il appela immédiatement le surveillant Bourguignon; tous deux entraînent le soldat, le poussèrent vers la salle des bains de l'infirmerie, en lui recommandant de rester immobile; celui-là fut sauvé.

Le peloton d'escorte ouvrit ses rangs pour recevoir d'abord les gendarmes, ensuite les laïques, puis les prêtres. Emile Gois monta à cheval et l'on partit.

Ces otages furent conduits à Belleville et massacrés rue Haxo, au No. 83.

Les détenus qui restaient à la Roquette, ceux surtout de la quatrième section, organisèrent le 27 une énergique résistance dans la prison. Ils purent la prolonger jusqu'au 28, jusqu'à l'heure où les troupes françaises les délivrèrent.

PETITE CHRONIQUE

Nous lisons dans *Le Moniteur de Rome* :

LA S. CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE, saisie par S. Em. le Cardinal Taschereau, archevêque de Québec, de la demande de lui donner un coadjuteur, a proposé à cet effet au Souverain Pontife un terne de candidats dont le premier est S. G. Mgr Bégin, évêque de Chicoutimi.

Les Quarante Heures auront lieu à S. Nicolas, le 6; à Standon, le 8; à N.-D. du Portage, le 10.

M. l'abbé Chandonnet a été nommé chapelain du couvent de S. Joseph de Peekskill, comté de Westchester, N. Y. Nos félicitations.

La *Semaine Religieuse* de Montréal rappelle au chroniqueur d'un journal de cette dernière ville, que les hommes ont parlé, dès le commencement, un langage parfait qui leur avait été donné par Dieu, et non pas seulement une langue enfantine. Au bas de cet article elle cite à propos le proverbe persan : " l'ignorance est une rosse qui fait broncher celui qui la monte et qui fait rire de celui qui la mène."

La *Vérité* a publié un article remarquable sur la poursuite criminelle intentée à la *Semaine religieuse de Québec*. Elle dit que les commentaires faits par le magistrat de police de Montréal, en rendant sa décision, n'affaiblissent même pas l'argumentation irréfutable de l'avocat de la défense, M. Gustave Lamothe. C'est le sentiment général de tous ceux qui ont lu les deux pièces. Elle réclame de plus des amendements à la loi sur le libelle.